

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 OCTOBRE 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 26 du mois d'octobre, le conseil Municipal de Deyme étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur BORRA Eric, Maire,

Etaient Présents : Eric BORRA Maire, A.AIROLA, JF.LASSALLE, G.PERINO, JC.RIOU, S.SUTRA, R.PINCE, N.GANTET, B.THOUREL, V.MARTIN

Procurations : M.BOUSQUET à Eric BORRA

Absents - Excusés : JL.PETERSCHMITT, A.VICENS, N.FLETCHER

Conseillers municipaux	En exercice : 15	Présents : 10	Votants : 11
------------------------	------------------	---------------	--------------

Début de séance : 20H30

ORDRE DU JOUR :

- N°1) DENOMINATION DE LA VOIE TRAVERSANT LE LOT VIA DECIMA
- N°2) CREATION POSTE ADJOINT TECHNIQUE DHP 8 ET SUPPRESSION POSTE DHP 15
- N°3) FIXATION DU TAUX DE LA TAXE AMENAGEMENT SUR LE TERRITOIRE DE DEYME
- N°4) CONVENTION DE PRESTATION SERVICE JURIDIQUE ET COMMANDE PUBLIQUE
- N°5) DIA PARCELLE B 258 - ZA LES MONGES LOT 27
- N°6) DIA PARCELLE D 20 – D 647 ET D 649 SAMES
- N°7) CREATION POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF C2 DHP 30H

A/ Election du secrétaire de séance

Nom du secrétaire : R.PINCE

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 11	
----------------	------------	-----------	--

B/ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 21/09/2017 .

Confère document joint.

Abstention = 0	Contre =	Pour = 11	Approuvé
----------------	----------	-----------	----------

1/ DENOMINATION DE LA VOIE TRAVERSANT LE LOT VIA DECIMA

Vu la nécessité de nommer ces voies, en particulier pour des raisons administratives et de sécurité,
Vu le choix du nom effectué en réunion préparatoire par les conseillers municipaux

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

La voie qui traverse le lotissement VIA DECIMA Route de Corronsac sera dénommée "**Rue des Oliviers**"

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 11	Délibération adoptée
----------------	------------	-----------	----------------------

2/ CREATION POSTE ADJOINT TECHNIQUE DHP 8 ET SUPPRESSION POSTE DHP 15

Monsieur le Maire expose que suite à la séance du 11 octobre 2017 du Comité Technique du CDG31 concernant l'avis sur la diminution du poste de Monsieur JONQUIERES Christophe, il y a lieu de prendre une délibération pour supprimer le poste actuel de 15h et délibérer sur la création d'un poste d'Adjoint technique de 8H.

La déclaration de création d'emploi a été faite auprès du CDG31 sous le numéro **31173179**.

Après acceptation par l'agent de son nouveau contrat sur 8h hebdomadaire, le conseil par délibération va créer ce poste.

OUÏ les explications du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'accepter la création d'un poste d'Adjoint Technique c1 pour un temps non complet DHP 8.
- De procéder à la déclaration de création d'emploi au CDG31
- De procéder à la suppression du poste d'adjoint technique sur une DHP de 15 heures.
- D'accepter que ce poste soit pourvu par intégration directe par arrêté à l'agent actuel à compter du 6 novembre 2017
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Abstention =0	Contre =0	Pour = 11	Délibération adoptée
---------------	-----------	-----------	-----------------------------

3/ FIXATION DU TAUX DE LA TAXE AMENAGEMENT SUR LE TERRITOIRE DE DEYME

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que la Taxe Locale d'Equipement a été remplacée en 2012 par la Taxe d'Aménagement. Le Conseil Municipal a délibéré le 17 octobre 2011 pour que le taux de 5% soit appliqué sur la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2014.

Par délibération en date du 29 novembre 2014, la délibération est votée pour être reconduite pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2017.

Pour les 3 ans à venir, soit du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2021, le conseil municipal doit fixer le taux de ladite taxe d'aménagement. Le Maire demande au conseil de délibérer pour passer la taxe au taux de 6% au lieu de 5 %.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres :

- De reconduire sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement (TA) au taux de **6%**.
- D'exonérer totalement en application de l'article L331-9 du Code de l'Urbanisme : les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1^o de l'article L331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2^o de l'article L331-7 (logements aidés par l'Etat dont le financement ne relève pas des PLAI –prêts locatifs aidés d'intégration qui sont exonérés de plein droit – ou du PTZ+.
- La présente délibération est valable pour une durée de 3 ans (soit jusqu'au 31 décembre 2021). La délibération sera transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1^{er} jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

Abstention =0	Contre =0	Pour = 11	Délibération adoptée
---------------	-----------	-----------	-----------------------------

4/ CONVENTION DE PRESTATION SERVICE JURIDIQUE ET COMMANDE PUBLIQUE

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du schéma de mutualisation des services, le Sicoval propose à l'ensemble de ses communes membres des prestations de conseil et d'accompagnement des services juridiques et commande publique.

La première étape sera une phase d'expérimentation d'une durée de 1 an.

Durant cette phase :

- Le service sera proposé aux 36 communes.
- Une priorité sera toutefois donnée aux communes de moins de 3 500 habitants (en cas d'impossibilité de traiter toutes les demandes dans les délais)
- La mise à disposition sera facturée sur la base d'un coût horaire de 40 €.

Cette période de test permettra de valider l'intérêt de ces prestations et d'adapter le service à la demande des communes. Il est proposé de délibérer.

OUI les explications du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De signer la convention de prestation de service juridique et commande publique, jointe en annexe.
- De voter le tarif ci-dessus correspondant aux prestations de services juridique et commande publique.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Abstention = 1	Contre = 1	Pour = 9	Délibération adoptée
----------------	------------	----------	-----------------------------

5/ DIA PARCELLE B 258 - ZA LES MONGES LOT 27

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 21 mars 2016 instituant le droit de préemption urbain dans les zones UA, UB, AU et UE de la commune,

Vu la demande reçue de.....**Me David Lévy**
 Adresse**35 Grande Rue - 31450 Montgiscard**
 En date du**28 septembre 2017**

Pour : la vente d'un immeuble bâti sur terrain propre
 Sis(e) sur la parcelle cadastrale n° **B258**
 Adresse **ZA Les Monges - Lot 27 - Deyme**
 D'une superficie de **1229 m²**
 Appartenant à **Sicoval**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- de ne pas exercer le droit de préemption sur ladite propriété
- d'autoriser le Maire à signer les documents afférents à cette demande

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 11	Délibération adoptée
----------------	------------	-----------	-----------------------------

6/ DIA PARCELLE D 20 – D 647 ET D 649 SAMES

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 21 mars 2016 instituant le droit de préemption urbain dans les zones UA, UB, AU et UE de la commune,

Vu la demande reçue de.....**Me David Lévy**
 Adresse**35 Grande Rue - 31450 Montgiscard**
 En date du**20 septembre 2017**

Pour : la vente d'un immeuble bâti sur terrain propre
 Sis(e) sur la parcelle cadastrale n° **D20, D647 et D649**
 Adresse **Sames - Deyme**
 D'une superficie de **25 821 m²**
 Appartenant à **Sicoval**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- de ne pas exercer le droit de préemption sur ladite propriété
- d'autoriser le Maire à signer les documents afférents à cette demande

Abstention =0	Contre =0	Pour = 11	Délibération adoptée
---------------	-----------	-----------	-----------------------------

7/ CREATION POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF C2 DHP 30H

Monsieur le Maire expose que suite au départ de Mme EMEL qui va faire valoir ses droits à la retraite, il y a lieu de procéder à une création de poste d'Adjoint Administratif dans le cadre d'emploi des Adjoints Administratifs Territoriaux.

Cette personne aura en charge l'Etat-Civil, l'urbanisme, le suivi des travaux sur la commune, la communication ainsi que la mise à jour du site internet et divers travaux administratif divers et variés suivant une fiche de poste et les besoins de la commune.

Vu la nécessité de palier à l'absence de l'agent en poste qui part avant la fin de l'année, nous avons pris la décision de nous diriger vers une candidature via une mutation de poste, ce qui permet d'avoir un agent opérationnel rapidement.

OUI les explications du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'accepter la création d'un poste d'Adjoint Administratif C2 pour une DHP de 30 heures.
- De procéder à la déclaration de création d'emploi au CDG31
- D'accepter que ce poste soit pourvu par voie de mutation par arrêté
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Abstention =0	Contre =0	Pour = 11	Délibération adoptée
---------------	-----------	-----------	-----------------------------

Fin de séance : 22H00

Questions diverses

	HAUTE-GARONNE
COMMUNE	DEYME

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL				
NOM	PRENOM	DOMICILE	DATE D'ELECTION	SIGNATURE
AIROLA	Alain	2 Lot. Les Canelles	30/03/2014	
BORRA	Eric	6 Domaine de Pavie	30/03/2014	
BOUSQUET	Michel	Lieu-dit Tourrié	30/03/2014	
CHELLE	Philippe	2 Impasse des Vignes	30/03/2014	
FLETCHER	Nicholas	30 Lot. Les Canelles	30/03/2014	
GANTET	Nicolas	4 Rue du Chant du Coucou	30/03/2014	
LASSALLE	Jean-François	11a Chemin des Monges	06/12/2015	
MARTIN	Valérie	16 Chemin du Guerrier	30/03/2014	
PERINO	Gisèle	4 Lot. Les Canelles	30/03/2014	
PETERSCHMITT	Jean-Luc	Chemin de la Bordasse Domaine de Trébons	30/03/2014	
PINCE	Robert	3 Route de Corronsac	30/03/2014	
RIOU	Jean-Claude	8 Route de Montbrun	06/12/2015	
SUTRA	Sandrine	4 Rue de l'Autan	30/03/2014	
THOUREL	Bernard	2 Rue de l'Eglise	30/03/2014	
VICENS	Albert	1 Route de Pompertuzat	30/03/2014	